

## Absence de réponse à une lettre Recommandée / garantie décennale

Par madame_malchance
Bonjour,
Je recherche des conseils car nous avons changé la toiture de ma grand-mère l'an dernier suite à un dégât des eaux. Aux premières fortes pluies, nous avons constaté que la nouvelle toiture ne prévenait pas des fuites. Nous avons contacté l'entreprise par téléphone qui a prétendu être venue régler le problème. Suite à de nouvelles fortes pluies, nous avons constaté que la fuite perdurait. Le mois dernier, nous avons envoyé une lettre recommandée avec AR à l'entreprise pour demander une intervention, laquelle est restée sans réponse. Je m'interroge sur la meilleure suite à donner.
Merci par avance pour vos conseils
Par chaber
bonjour
sur le devis et sur la facture vous devez avoir les références de l'assurance décennale de l'entreprise. Vous contactez l'assureur par LRAR
Par madame_malchance
Merci beaucoup, nous allons faire cela!